

Tarifs TalkTel Mobile

Tarifs des communications nationales

Vers mobiles ou fixes France	0,19 €/mn
Vers mobiles TalkTel Mobile.....	0,09 ⁵ €/mn
Visio	0,45 €/mn
Vers n° courts ou spéciaux.....	prix du service + 0,19 €/mn
SMS	0,14 €
MMS (photo, vidéo, son).....	0,40 €
SMS+	prix du service + 0,14 €
Data/Internet	0,25 € par session de 2h + 1 €/Mo

Appels nationaux voix ou visio facturés à la seconde dès la première seconde, sans crédit-temps ni coût de connexion (sauf n° courts et spéciaux, selon spécifications de l'éditeur du numéro). Data facturé au Ko.

Tarifs des communications vers l'international

Union Européenne (UE), Europe élargie, DOM, Amérique du Nord, Maghreb.....	0,60 €/mn
Reste du monde	1,20 €/mn
Satellites	6,00 €/mn
SMS	0,30 €
SMS réseau satellitaires	0,56 €
MMS (photo, vidéo, son).....	1,20 €

Europe élargie : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Groenland, Kosovo, Macédoine, Moldavie, Turquie, Ukraine.
Les appels en Visio sont soumis à une surtaxe. Tous les appels internationaux sont facturés à la minute.

Tarifs des communications depuis l'international (roaming)

Depuis l'Union Européenne (UE) vers l'UE	0,51 €/mn
Réception d'un appel dans l'UE.....	0,26 €/mn
Depuis les DOM vers UE et DOM	0,73 €/mn
Emission de SMS	0,132 €
Emission de MMS (photo, vidéo, son).....	2,00 €
Réception de SMS ou MMS	gratuit
Toutes les combinaisons d'appels vocaux :	

↓depuis / vers→	UE	DOM	Europe	USA/Canada	Maghreb	Autres	Satellite	En réception
UE	0,51	0,73	1,69	1,69	1,69	3,12	6,56	0,23
DOM	0,73	0,73	1,69	1,69	1,69	3,12	6,56	0,37
Europe	1,69	1,69	1,69	1,69	1,69	3,12	6,56	0,49
USA/Canada	1,69	1,69	1,69	1,69	1,69	3,12	6,56	0,49
Maghreb	1,69	1,69	1,69	1,69	1,69	3,12	6,56	0,49
Autres	3,12	3,12	3,12	3,12	3,12	3,12	6,56	0,85
Satellite	6,56	6,56	6,56	6,56	6,56	6,56	6,56	3,14

Les appels émis depuis l'international et les appels reçus à l'international sont facturés à la minute.

Options et services

Services gratuits et inclus : messagerie, appels vers l'international, émission de SMS/MMS, renvoi d'appel, double appel, présentation du n°. Services gratuits et activés sur demande : Roaming, Data/Internet, Visio. Attention certains services dépendent du téléphone utilisé et ne sont pas forcément utilisables sur tout terminal. Services payants et activés sur demande : interdiction des appels entrants ou sortants (1€/mois chaque), option 3G+ (6€/mois), option Internet Liberté (8€/mois)

Frais de gestion

Frais de mise en place et portabilité du numéro.....	gratuit
Frais de résiliation.....	45,00 €
Suspension carte SIM.....	6,00 €
Echange de carte SIM	9,90 €
Frais de rejet de paiement	15,00 €
Frais de remise en service après suspensions pour défaut de paiement	22,00 €
Envoi de facture par courrier postal.....	1,50 €

Conditions de vente et d'utilisation de l'offre « TALKTEL MOBILE »

ART. 1 - OBJET

Les présentes conditions ont pour objet de définir les droits et les obligations de la société BUDGET TELECOM (ci-après "la Société") et du Client s'abonnant au service TALKTEL MOBILE (ci-après "le Service") commercialisé par la Société. Les présentes conditions sont complétées par la documentation commerciale annexée aux présentes et également disponible en ligne sur le site www.talktel.fr. Le Client reconnaît expressément avoir eu connaissance de cette documentation, laquelle fait partie intégrante du Contrat liant la Société et le Client. Le Client demeure soumis aux Conditions Générales de la Société.

ART. 2 - DESCRIPTION DU SERVICE

2.1 Dans les zones couvertes par le réseau GSM/GPRS exploité par SFR, la Société fournit un service de radiocommunication permettant au Client, sous réserve de paiement, d'émettre et de recevoir des appels vocaux et des messages textes ou multimédia au moyen de la carte SIM fournie et introduite dans un téléphone mobile compatible GSM 900/1800 et préalablement desimlocké (déverrouillé). Les relations entre le Client et la Société sont contractuellement indépendantes du téléphone mobile pouvant accueillir la Carte SIM.

2.2 Selon l'offre souscrite par le Client, la Carte SIM permet également de bénéficier de services complémentaires et optionnels définis dans la documentation commerciale.

ART. 3 - CONDITIONS ET MODALITES DE SOUSCRIPTION

3.1 La souscription peut s'effectuer sur le site Internet www.talktel.fr ou tout autre site marchand partenaire de la Société, par téléphone (numéro et tarification indiqués dans la documentation commerciale) ou directement auprès d'un point de vente dûment habilité à représenter la Société. La souscription est réalisée à l'aide d'un bulletin de souscription et après acquittement par le client du prix de la souscription tel que défini dans la documentation commerciale auprès de la Société.

3.2 La souscription est réservée aux personnes physiques majeures et aux personnes morales, dans la limite maximale de trois souscriptions par personne. Le Client reconnaît avoir la capacité de conclure le présent contrat, c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle.

3.3 Lors de la souscription le client s'engage à présenter et/ou fournir une photocopie recto verso d'une pièce d'identité à son nom et en cours de validité (carte d'identité, passeport, etc.), ainsi que, pour les étrangers soumis à cette réglementation, la photocopie recto-verso d'une carte de résident à son nom et valable encore un an. Dans l'hypothèse où le Client serait une personne morale, celui-ci s'engage à remettre un extrait KBIS de moins de trois mois ou un extrait SIREN de moins de trois mois, un justificatif d'identité du représentant légal de l'entreprise souscrivant au service ou de la personne mandatée par le représentant légal de l'entreprise. Le Client, personne physique ou morale, est également tenu de communiquer sans délai à la Société tout changement intervenant dans ses coordonnées postales.

3.4 En cas de non-respect par le Client des dispositions de l'article 3.3, le Contrat est immédiatement résilié de plein droit.

ART. 4 - DROIT DE RETRACTATION

4.1 En cas de souscription à distance conformément aux articles L.121-20 et L.121-20-2 du Code de la Consommation le Client dispose d'un droit de rétractation pendant un délai de sept jours ouvrés à compter de la date de réception de la carte SIM. Toutefois, le droit de rétractation ne peut plus être exercé si le Client utilise la carte SIM avant l'expiration du délai susmentionné.

4.2 Pour exercer son droit de rétractation, le Client doit retourner au Service Client, dans le délai mentionné à l'article 4.1 et par lettre recommandée avec avis de réception faisant état de l'exercice par le Client de son droit de rétractation, la carte SIM en parfait état, à ses frais et dans son emballage d'origine non ouvert. Si les articles retournés par le Client sont incomplets, endommagés, sortis de leur emballage ou salis, la Société se réserve la possibilité de les facturer au Client à un montant forfaitaire de 100 euros TTC.

4.3 En cas d'exercice du droit de rétractation conforme aux dispositions de l'article 4, la Société remboursera le Client de toutes les sommes versées dans un délai maximal de trente jours ouvrés à compter de la réception du courrier mentionné à l'article 4.2.

ART. 5 - CONDITIONS ET MODALITES DE FOURNITURE

5.1 Activation du Service : la carte SIM est adressée au Client dans un délai maximal de dix jours ouvrés en cas de souscription à distance, selon le mode d'envoi postal indiqué lors de la souscription (les frais d'envoi sont indiqués dans la documentation commerciale). Si le Client ne souhaite pas le portage de son numéro actuel, un numéro de téléphone lui sera attribué. Ce numéro sera communiqué au Client par courrier postal et sera paramétré sur la carte SIM adressée au Client. Ainsi dès insertion de la carte SIM dans le téléphone mobile compatible du Client, le service est activé.

5.2 La carte SIM demeure la propriété insaisissable, inaliénable et incessible de la Société. En sa qualité de gardien, le Client est responsable de l'utilisation et de la conservation de la carte SIM en l'absence de faute de la part de la Société.

5.3 Le Client s'interdit d'intégrer la carte SIM dans un équipement autre qu'un téléphone mobile ou de l'utiliser pour des communications dont l'acheminement est détourné ou encore d'utiliser un dispositif permettant l'automatisation de l'émission des appels ou des messages.

5.4 Tout usage frauduleux de la carte SIM ou contraire aux présentes conditions engage la responsabilité personnelle du Client.

5.5 L'utilisation de la carte SIM est protégée par un code PIN confidentiel que le Client peut modifier à tout moment, à moins que le Client n'ait désactivé cette protection. Le code PIN par défaut de la carte SIM est mentionné dans le courrier de bienvenue. La composition successive de trois codes PIN erronés entraîne le blocage de la carte SIM. Sa réactivation s'effectue selon les modalités décrites dans la documentation commerciale.

5.6 En cas de perte ou de vol de sa Carte, le Client en informe immédiatement la Société par téléphone (numéro et tarification indiqués dans la documentation commerciale), en vue de la suspension du Service. Le Client s'engage à confirmer le vol ou la perte par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée, en cas de vol, d'une photocopie du dépôt de plainte effectué par le Client et envoyée à l'adresse précisée en fin des présentes. La Société n'est pas responsable de l'utilisation du Service avant sa suspension, laquelle sera, en cas de contestation, présumée être intervenue à la date de réception par la Société de cette lettre. La Société adresse au Client une nouvelle carte SIM dans un délai maximal de 15 jours ouvrés à compter de la réception de la lettre de confirmation. Pendant la suspension du Service, les frais d'abonnement restent dus.

5.7 Portabilité : la Société s'engage à effectuer les opérations de portage qui auront été demandées par le Client, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. De plus, en cas de portabilité sortante, le Client bénéficiant du Service devra exclusivement utiliser le code RIO qui lui aura été communiqué par la Société.

ART. 6 - OBLIGATIONS DU CLIENT

6.1 Le Client s'engage à utiliser le Service qu'il a souscrit conformément aux conditions contractuelles et à l'usage pour lequel il a été conçu et pour lequel il est commercialisé.

6.2 Le Client est responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre du Contrat ainsi que de l'exécution des obligations souscrites.

6.3 Le Client est tenu d'informer immédiatement la Société de tout changement d'adresse dans un délai maximal de quinze jours courants à compter du changement en cause.

6.4 Le Client s'engage à utiliser la Carte avec un téléphone agréé par les autorités compétentes conformément aux dispositions du Code des Postes et des Communications électroniques. Il garde la responsabilité du téléphone mobile et des accessoires y compris en cas de suspension ou d'interruption du Service.

6.5 Le Client s'engage à prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité et la confidentialité des données relatives à sa souscription en particulier le code PIN.

ART. 7 - OBLIGATIONS DE LA SOCIETE

7.1 La Société s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la qualité du Service étant rappelé que les communications émises ou reçues par le Client sont acheminées par SFR. La Société ne saurait donc être tenue responsable des obligations relevant de l'opérateur exploitant le réseau de télécommunication.

7.2 Il est néanmoins précisé que s'agissant de transmissions radiotéléphoniques, les services de télécommunications peuvent être perturbés notamment en raison des conditions atmosphériques et/ou d'aléas dans la propagation des ondes, sans entraîner à ce titre une quelconque responsabilité de SFR et/ou de la Société. Le Client est informé que la capacité d'un réseau de télécommunications varie notamment en fonction du nombre d'utilisateurs connectés à un même instant pouvant ainsi entraîner une saturation de réseau.

7.3 La responsabilité de la Société ne saurait également être engagée en cas de : utilisation non conforme du Service ou de la Carte SIM par le Client et/ou par ses correspondants ; utilisation du Service consécutive à une divulgation, une désactivation, une perte ou un vol du ou des codes d'accès au Service et plus généralement, d'utilisation dudit Service par une personne non autorisée ; utilisation d'un téléphone mobile incompatible avec le Service ou dysfonctionnements provenant du téléphone mobile du Client ; suspension du Service dans les cas visés à l'article 9 ; perturbations ou interruptions non directement imputables à la Société ou à l'un de ses cocontractants, notamment liées à des aléas de propagation des ondes électromagnétiques ; perturbations et/ou indisponibilité totale ou partielle, et/ou d'interruptions de tout ou partie des services proposés sur les réseaux de radiotéléphone publics fournis et exploités par des opérateurs tiers ; prestations rendues par des prestataires indépendants, auxquelles le Client peut avoir accès par l'intermédiaire du Service (toute réclamation concernant ces services doit être adressée aux prestataires les ayant rendus) ; survenance d'un événement de force majeure telle que définie par la jurisprudence de la Cour de Cassation ; Toute perte de donnée résultant d'un des événements susvisés.

7.4 La Société ne saurait, en toute hypothèse, être tenue de réparer les dommages indirects éventuellement subis par le Client.

ART. 8 - FACTURATION ET PAIEMENT

8.1 Les communications émises par le Client, qu'elles soient vocales, textuelles ou multimédia, ainsi que celles reçues par lui lorsqu'il se trouve hors de France métropolitaine, sont facturées sur la base des tarifs indiqués dans la documentation commerciale.

8.2 Les tarifs du Service et les frais de gestion ainsi que leurs modalités d'application, sont précisés dans la documentation commerciale.

8.3 Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer. Le Client doit régulièrement consulter la documentation commerciale pour prendre connaissance des tarifs en vigueur. Le tarif applicable sera celui en vigueur à la date de souscription du service ou de l'option complémentaire.

ART. 9 - SUSPENSION DU SERVICE

9.1 Après en avoir informé le Client, la Société peut suspendre le Service dans l'un des cas suivants : utilisation du Service ou de la Carte SIM de manière non conforme aux dispositions des présentes (ex: détournement du Service, abus...); défaut partiel ou total de paiement à échéance d'une facture ; Absence ou fausse déclaration du Client relativement à son identité ; fraude ou tentative de fraude du Client notamment dans le cadre des paiements (ex: utilisation illicite de carte bancaire...).

9.2 Le Client est expressément informé que pendant la suspension du Service, la facturation n'est pas stoppée ou reportée de quelque façon que ce soit du fait de cette suspension.

9.3 Dans le cas où la cause de suspension n'a pas disparu à l'issue d'un délai de trente jours ouvrés à compter de la date de suspension effectuée conformément à l'article 9.1 le Contrat est révisé de plein droit. En conséquence la Carte est automatiquement désactivée et le Client ne peut plus ni émettre ni recevoir aucune communication et qu'il perd définitivement tout usage du numéro de téléphone qui lui était attribué. Tout crédit de communication restant est automatiquement et irrévocablement perdu. Toute somme due reste due et génère des intérêts aux taux en vigueur.

ART. 10 - MODIFICATION ET EVOLUTIONS

10.1 La Société est amené à faire évoluer ses Services ou à proposer au Client de nouveaux services, afin d'améliorer constamment ses offres auprès des Clients et dans le respect de l'article R 132-2 du Code de la consommation. Le Client est ainsi invité à consulter régulièrement la documentation commerciale pour prendre connaissance de ces modifications.

ART. 11 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

11.1 Traitement des données à caractère personnel : les données à caractère personnel recueillies lors de la souscription du Service font l'objet d'un traitement au sens de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, aux fins de la gestion du Contrat et de la fourniture du Service. Ces données sont destinées à la Société mais pourront également, pour les besoins liés à la fourniture du Service, être communiquées à des tiers, lesquels ne sont autorisés à les utiliser qu'aux seules fins de fourniture du Service, à l'exclusion de toute autre utilisation. Ces données pourront également, conformément à l'accord et aux choix exprimés par le Client lors de la souscription, être utilisées afin de lui faire part des promotions, avantages ou nouvelles offres de la Société. Conformément à la loi précitée, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition relativement aux données à caractère personnel le concernant qu'il peut exercer à tout moment en écrivant au Service Client. Le Client doit joindre à son courrier, une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité.

11.2 Annuaire : le Client dispose du droit, s'il en manifeste le souhait en écrivant au Service Client, de figurer gratuitement sur une liste d'abonnés ou d'utilisateurs destinée à être publiée. Dans ce cas, le Client peut demander à la Société : que ces listes ne comportent pas l'adresse complète de son domicile, sauf lorsque l'activité professionnelle mentionnée consiste à fournir des biens ou des services aux consommateurs ; que ces listes ne comportent pas de référence à son sexe, sous réserve d'absence d'homonymie sur la même liste ; que les données à caractère personnel le concernant issues des listes d'abonnés ou d'utilisateurs ne soient pas utilisées dans des opérations de prospection directe par voie postale ou par voie de communications électroniques, à l'exception des opérations concernant la fourniture du service téléphonique au public et relevant de la relation contractuelle entre la Société et le Client ; que ces données ne soient pas mentionnées sur des listes d'abonnés ou d'utilisateurs permettant la recherche inversée de l'identité de l'utilisateur à partir de son numéro de téléphone.

ART. 12 - SERVICE CLIENT

Un Service Client est mis à la disposition du Client pour répondre aux questions sur le fonctionnement du Service. Le Client peut contacter le Service Client à l'adresse, aux numéros et horaires figurant dans la documentation commerciale.

ART. 13 - CESSIION DU CONTRAT

Le Service est fourni en considération de la personne du Client qui s'interdit en conséquence de céder ou de transmettre à un tiers, sous quelque forme que ce soit, le bénéfice de l'utilisation de la Carte, sauf accord préalable et écrit de la Société. Après information préalable du Client, la Société se réserve la faculté de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelque forme que ce soit, les droits et obligations nés du présent Contrat.

ART. 14 - RECLAMATION

Toute réclamation du Client relative à l'exécution du Contrat peut être adressée par écrit au Service Client.

ART. 15 - TRIBUNAL COMPETENT

Les relations entre la Société et le Client sont régies par la loi Française. Les règles légales d'attribution de compétence s'appliqueront. A défaut le tribunal de Montpellier sera seul compétent pour connaître des litiges éventuels.

BUDGET TELECOM - SERVICE TALKTEL
795 AVENUE HENRI BECQUEREL
CS 40900
34965 MONTPELLIER CEDEX 2
0826 630 123 (0.15€/mn) - www.talktel.fr